



INSTITUTION
SAINTE-MARIE
ECOLE • COLLÈGE • INTERNAT

COLLEGE SAINTE-MARIE

15 Rue du Lutzelbach - 68150 RIBEAUVILLE
☎ 03 89 73 64 18 - ✉ college.stemarie@orange.fr



Contrat de scolarisation **Année scolaire 2026-2027**

L'établissement représenté par Mme Anne THOMANN-REMOND, Chef d'établissement, s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant pour l'année 2026-2027.

Monsieur et/ou Madame

déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur du Collège Sainte Marie qui leur a été remis.

Ils déclarent accepter les documents sans réserve et inscrire leur enfant :

(nom +prénom)

dans l'établissement à la rentrée de septembre 2026 en classe de

Ils acceptent également de faire confiance aux professionnels de la pédagogie et de l'encadrement et de les soutenir dans leurs décisions.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration et d'internat selon les choix définis par les parents.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire,

Monsieur et/ou Madame

reconnaissent avoir pris connaissance du coût de toutes les prestations proposées à leur enfant au sein du Collège Privé Sainte Marie et s'engagent à en assurer la charge financière dans les conditions précisées dans la convention financière en annexe.

Pour marquer leur accord,

Monsieur et/ou Madame

ont versé deux acomptes qui constitueront une avance sur le 1^{er} trimestre de l'année et seront déduits du relevé de la 1^{ère} période.

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

Personne ayant l'autorité parentale Lien de parenté : ☐ Père - ☐ Mère - ☐ Date : Signature :	Autre Personne ayant l'autorité parentale Lien de parenté : ☐ Père - ☐ Mère - ☐ Date : Signature :	Le chef d'établissement : Date : 27 juin 2026  Anne THOMANN-REMOND
--	--	--



INSTITUTION
SAINTE-MARIE
ECOLE • COLLÈGE • INTERNAT

COLLEGE SAINTE-MARIE

15 Rue du Lutzelbach - 68150 RIBEAUVILLE
☎ 03 89 73 64 18 - ✉ college.stemarie@orange.fr



Contrat de scolarisation **Année scolaire 2026-2027**

L'établissement représenté par Mme Anne THOMANN-REMOND, Chef d'établissement, s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant pour l'année 2026-2027.

Monsieur et/ou Madame

déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur du Collège Sainte Marie qui leur a été remis.

Ils déclarent accepter les documents sans réserve et inscrire leur enfant :

(nom +prénom)

dans l'établissement à la rentrée de septembre 2026 en classe de

Ils acceptent également de faire confiance aux professionnels de la pédagogie et de l'encadrement et de les soutenir dans leurs décisions.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration et d'internat selon les choix définis par les parents.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire,

Monsieur et/ou Madame

reconnaissent avoir pris connaissance du coût de toutes les prestations proposées à leur enfant au sein du Collège Privé Sainte Marie et s'engagent à en assurer la charge financière dans les conditions précisées dans la convention financière en annexe.

Pour marquer leur accord,

Monsieur et/ou Madame

ont versé deux acomptes qui constitueront une avance sur le 1^{er} trimestre de l'année et seront déduits du relevé de la 1^{ère} période.

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

Personne ayant l'autorité parentale Lien de parenté : ☐ Père - ☐ Mère - ☐ Date : Signature :	Autre Personne ayant l'autorité parentale Lien de parenté : ☐ Père - ☐ Mère - ☐ Date : Signature :	Le chef d'établissement et coordinateur : Date : 27 juin 2026  Anne THOMANN-REMOND
--	--	---